

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Affiché le 10 décembre 2019

## **Tarifs municipaux 2020**

Le conseil municipal a voté les tarifs municipaux 2020.

## **Subvention au centre équestre de Thônes**

Compte tenu du nombre d'enfants menthonnais de moins de 16 ans au 15/7 fréquentant le centre équestre de Thônes (20 enfants en 2019), le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention au même titre que pour les activités non proposées dans la Commune soit : 26€ / enfant menthonnais de moins de 16 ans au 15/7 de l'année scolaire en cours 2019/2020.

## **Travaux route des Côtes : Délégation spéciale à un conseiller municipal pour signer l'acte d'échange de terrain avec les propriétaires du château**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal a désigné Monsieur Alain HAURAT pour signer tout document relatif à la convention de travaux ainsi que l'acte d'échange de terrains entre la Commune et les propriétaires du château.

## **Réalisation d'un emprunt – budget principal**

La section d'investissement du budget principal, adopté le 25 mars 2019 par le conseil municipal, prévoyait un emprunt d'équilibre d'un montant de 864 750,29€. Compte tenu des écritures comptables constatées à fin novembre 2019, le conseil municipal a décidé de réaliser un emprunt de 500 000€ sur 15 ans d'ici à la fin de l'année 2019 sur le budget principal.

## **Autorisation donnée au Maire de mandater sur l'exercice 2020**

Dans la période de janvier à mars 2020 avant le vote des budgets 2020, le conseil municipal a autorisé le maire à engager, liquider et mandater sur les sections d'investissement du budget principal et du budget des activités commerciales à hauteur de 25% des crédits votés au titre de l'exercice 2019, nonobstant le service de la dette et les restes à réaliser.

## **Procès-verbal de transfert de la compétence eau potable à Grand Annecy**

Il est rappelé que la compétence eau potable a été transférée à Grand Annecy depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le conseil municipal a donné son accord à la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles relatifs au service public de distribution de l'eau potable de la commune de Menthon-Saint-Bernard au Grand Annecy et a autorisé le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles relatifs au service public de distribution de l'eau potable de la commune de Menthon-Saint-Bernard.